



**Conseil national  
de l'information statistique**

Paris, le 22 octobre 2018 n°133 / H030  
rectifié le 8 novembre 2018

**AVIS DU CNIS SUR DES DEMANDES D'ACCES A DES DONNEES  
AU TITRE DE L'ARTICLE 7BIS DE LA LOI DU 7 JUIN 1951 MODIFIEE**

---

Au cours de sa réunion du 10 octobre 2018, la commission « Services publics et services aux publics » a examiné la demande d'accès à des sources administratives suivante :

**Formulée par** l'Observatoire Économique de la Défense, service statistique ministériel de la Défense, Direction des affaires financières / QEFI, SGA, du ministère des Armées

- à des données concernant la Banque de Données des Ressources Humaines (BDRH) détenues par la DRH-MD du ministère des Armées

La commission émet un **avis favorable** à cette demande d'accès.

**Le président de la commission  
Pierre-Yves GEOFFARD**

**DEMANDE D'ACCES**  
**AU TITRE DE L'ARTICLE 7BIS DE LA LOI N° 51-7111 DU 7 JUIN 1951 MODIFIEE**  
**A DES DONNEES CONCERNANT LA BDRH (BANQUE DE DONNEES DES**  
**RESSOURCES HUMAINES)**

---

**1. Service demandeur**

Ministère des Armées, SGA, Direction des affaires financières / QEFI, Observatoire Économique de la Défense - SSM Défense

**2. Organisme détenteur des données demandées**

Ministère des armées, SGA, Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Défense, Service de la Politique Générale et du Pilotage des Ressources Humaines militaires et civiles, DRH-MD / SPGPRH

**3. Nature des données demandées**

Premier infocentre ministériel dédié au pilotage des effectifs et des déterminants de la masse salariale, la Banque de Données des Ressources Humaines (BDRH) a été officiellement lancée le 12 juillet 2017. En tant qu'outil ministériel unique de restitution des informations RH et de masse salariale, la BDRH prend en compte le périmètre le plus exhaustif possible couvrant le Titre 2<sup>1</sup> du ministère. Alimentée par près de 15 sources d'informations dont 5 SIRH<sup>2</sup>, elle permet la consultation des données transmises de manière centralisée et uniformisée, simplifiant les travaux de synthèse au niveau ministériel. Elle offre une alimentation mensuelle conforme au besoin du pilotage de la masse salariale, c'est-à-dire, à la vision fin de mois et au cycle de la rémunération.

Ces données contiennent l'ensemble des informations individuelles (NIR, adresse, situation familiale, nombre d'enfants, diplômes, ancienneté, ...) concernant les personnels militaires et à terme les éléments détaillés de rémunérations (Source Solde).

Ces données sont disponibles de manière mensuelle sur la période 2016-2018.

La demande concerne uniquement l'accès aux informations individuelles au 31 décembre de l'année n.

**4. Objectifs généraux des traitements prévus avec les données demandées**

Améliorer la qualité (Cf. plan qualité 2019 du SSM Défense) des statistiques produites sur la composante RH des personnels militaires, dans le cadre du dispositif RAE (Recensement Annuel des Agents de l'Etat), qui alimente le dispositif SIASP (système d'information sur les agents des services publics) de l'Insee.

A terme, converger vers une source unique de construction des statistiques sur les rémunérations et caractéristiques de la population des militaires, en meilleure adéquation avec ce qui est publié dans le Bilan social annuel du ministère.

**5. Nature des travaux statistiques prévus**

Réalisation de tableaux statistiques agrégés annuels sur les caractéristiques de la population des militaires, et à terme sur leurs rémunérations (Source Solde) qui viendront alimenter les collections EcoDef Statistiques et Conjoncture de l'OED, selon un calendrier prévisionnel à définir.

---

<sup>1</sup> Voir : <https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/>

<sup>2</sup> Système d'Information Ressources Humaines.

La source servira également de base d'échantillonnage pour les prochaines enquêtes sur les conditions de vie des militaires.

**6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet**

L'OED met à la disposition du public les résultats statistiques concernant la population des militaires en France (Collection des bulletins EcoDef Statistiques et Conjoncture). Ces statistiques permettent d'éclairer le débat public sur l'économie de la défense et ses spécificités.

**7. Périodicité de la transmission**

Annuelle et ce à partir de l'année 2016.

